

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de **Vendredi 20 Novembre 2020**

OBJET : Taux Promu/Promouvable 2020 -

Présidente de séance..... Madame Marie-Line LESDEMA

Secrétaire de séance..... Madame Marie-France TOUL

L'AN DEUX MILLE VINGT et le 20 Novembre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 15h30 par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, en raison de l'épidémie COVID-19, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Présentation du programme d'actions 2020 ajusté

II – Dossiers Administratifs

1. Convention transactionnelle : Comédie à l'Antillaise
2. Convention d'hébergement des équidés du PNRM
3. Transaction dégradation du site de Tivoli

III – Dossiers Ressources Humaines

4. Organigramme – 5. Contrats de projet – 6. Transformation de postes
7. Taux promu/promouvable – 8. Mise à jour de la délibération RIFSEP
9. Mise en place du Télétravail : information /Mesures COVID
10. Indemnités de fonction attribuées au Président et aux Vice-Présidents
11. Indemnités de déplacements des élus

IV – Dossiers Economie Durable

12. Convention expertise Café et Présentation du rapport d'expertise
13. Projet expertise Porc Créole Noir
14. Convention de partenariat avec les Chambres Consulaires (Chambre d'Agriculture – CCIM – Chambre des Métiers)
15. Chantier Territorial : Fleurissement des centres bourg de la Martinique

V – Points informations

16. Point d'information sur la candidature du PNRM au Patrimoine Mondial UNESCO
17. Programme des travaux sur les sites
18. Diaporama Tourisme, Patrimoine « naturel » et Culturel
19. Point d'information sur les réunions des instances (CT, CHSCT...)
20. Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM

→ Membres Titulaires : Mesdames M-F TOUL – M-L LESDEMA – J. DULYS-PETIT – Messieurs L. BOUTRIN – B. BIROTA – F. CATHERINE – F. LORDINOT -

Pour les Communes

→ Membres Titulaires : Mr G. MONSTIN(Carbet) – Mr A. BIRON(Case-Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds-Saint-Denis) - Mr J. DOMERGUE (François) – Mr J-L GUIZONNE(Grand-Rivière) - Mr J.THABAR(Gros-Morne) Mr S. THALMENCY(Lorrain) – MJ-C VARACAVOUDIN(MACOUBA) – M. MICHALON(Marigot) – Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr R. BRITHMER(Morne-Rouge) - Mme K. SALIBERT(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE(Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière-Pilote) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE(Rivière-Salée) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN(Saint-Joseph) – Mr J. ELIZABETH (Sainte-Luce) - Mr E. JULTAT(Schœlcher) - Mr C. PALIN(Trinité) - Mme B. BARBOUX(Trois Ilets) - Mr L. OCCOLIER(Vauclin) -

Pour les Communautés

→Membres Titulaires : Mr N. MONSTIN (CAP NORD) - Mr J-F. BEAUNOL (CAESM) –

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme M.PLANTIN à Mme M-F TOUL– Mr D. LOUIS-REGIS à Mme M-L LESDEMA -

→Communes : Mme J. BAZABAS (Sainte-Marie) à Mr B. BIROTA (CTM))-

Membres titulaires absents

→CTM : Mmes K. BERNABE – C. BAURAS et Mrs G. COUTURIER - L. ADENET – D. ZOBDA

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa-Bouillon) – Mr C. LARCHER(Anses d'Arlet)- Mr A. ALAMELU(Basse-Pointe)- Mr C. AMABLE (Bellefontaine)- Mr D. DOULIN(Lamentin) – Mme M-A APOCALE(Saint-Esprit) – Mr L. CLEMENTE(CACEM) -

Membres absents excusés : Mr R. MARTINE (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France)

Assistaient à la Réunion

Monsieur J. VILLERONCE, le Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs

- Vu** le code général des collectivités territoriales aux articles 2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM ;
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique ;
- Vu** Article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, modifiée par la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu** L'avis du Comité technique du 6 octobre 2020 portant sur la révision des ratios d'avancement de grade proposés pour l'année 2020 ;
- Vu** Le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Parc Naturel de la Martinique,

Considérant que dans le cadre du tableau d'avancement 2020, il convient de délibérer sur les taux de promu-promouvable ;

Sur rapport du Président et présentation par Madame LESDEMA, 1^{ère} Vice-Présidente, et après avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

Le Comité syndical,

Article 1

Adopte à l'unanimité la détermination du taux d'avancement de grade applicable à tous les grades présents dans la collectivité pour l'année 2020 qui sera soumis à l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) du Centre de Gestion de la Martinique :

Grades	Taux
Catégorie A	100 %
Catégorie B	100 %
Catégorie C	100 %

Article 2

Indique que dès réception de l'avis de la CAP les agents concernés seront nommés au grade requis et que, mandat est donné au Président du SM/PNM pour signer les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Article 3

Monsieur le Directeur Général des Services et le Trésorier Municipal de Fort de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le vendredi 20 novembre 2020

Le Président,

Denis LOUIS-REGIS

